

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre CAPES, Maire.

Date de la convocation : 23 janvier 2018

Présents : M. Didier LALES, M. Maxime BEAUREGARD, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Fabienne BARBOT, M. Jean Pierre BRIAND, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, M. Sébastien RIOT, M. Robert TEYTEAU, M. Nicolas VIVAS.

Secrétaire de séance : M. Maxime BEAUREGARD

RACHAT DES TERRAINS DES ARRECS A LA SAFER :

Le conseil municipal décide pour 2018 de faire l'achat des quatre terrains pour la somme de 45330,07 €, à condition que les crédits soient suffisants lors de la réalisation du budget 2018

LOTISSEMENT DES ARRECS :

La DP et le CU ont été refusés par le Pôle ADS à la commune parce qu'ils ne sont pas conformes au PLU modifié. Un permis d'aménager nous oblige à choisir une des trois hypothèses proposées par le bureau d'étude qui a élaboré la modification de ce PLU. La commune doit donc viabiliser les quatre terrains (les réseaux eau et électricité téléphone) et faire les chemins d'accès à tous les lots en une seule fois. Ces obligations ne correspondent pas au projet financier actuel de la commune.

Seul un permis d'aménager permettrait la réalisation du projet communal, il en coûterait 700 € par lot (frais de géomètre et d'architecte).

Un lotisseur privé/public serait également une solution envisageable par la commune.

CONVENTION SDIS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention proposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde qui assurerait à titre gracieux les contrôles des hydrants de la commune de Giscos au titre de l'année 2018.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter la convention des contrôles des hydrants de la commune de Giscos par le SDIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rattachant.

FDAEC 2018 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une proposition de travaux pouvant rentrer dans le cadre du FDAEC :

- clôture séparative et portail au logement T4 du presbytère
- haie du stade
- achats de bacs de sécurité de rétention pour l'atelier municipal
- cavurnes doubles
- porte principale de la mairie
- ordinateur ou tablette pour la cantine
- clefs (ensemble)
- assainissement maison ancienne mairie (logement communal)
- fenêtres salle des fêtes

CIMETIERE :

Monsieur le Maire précise que, compte tenu du projet d'installation au columbarium de cavurnes doubles, il y a lieu de définir le prix de ces emplacements.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer le prix d'une cavurne double à 450 € pour une durée de 30 ans. Le tarif de renouvellement sera de 225 € pour une durée identique.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS :

- *Ecole* : Réunion à Langon avec le DANSEN en vue de préparer la rentrée 2018. Notre RPI ne fermera pas de classe en septembre 2018.

- *Conseil Départemental* : Cette réunion a présenté les orientations du département pour l'aide aux communes pour 2018 en insistant sur le service Gironde Ressources.

Le coefficient de solidarité du département est basé sur la DGF.

- *ACCA* : Monsieur le Maire a fait une réunion avec Messieurs Yves NADEAU, DE CERVAL, Philippe CARDOIT géomètre. Il faudrait que la commune déplace les compteurs de l'ACCA qui se trouvent sur le terrain de Mr DE CERVAL, l'ACCA sortirait les arbres.

- *CDC du Bazadais* : La taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations), compétence obligatoire, rajoutée à la CDC par l'Etat, va être confiée au syndicat du Ciron et au syndicat de la Bassane. Ce coût estimé à 38000€/an sera en grande partie payé par les impôts de chaque contribuable pour un coût moyen de 1,90 euro par habitant. Cette taxe est votée par le Conseil Communautaire de la CDC avec une petite majorité, 22 voix pour et 20 voix contre. Le Maire indique qu'il a voté contre.

- *Syndicat Mixte du Sud-Gironde* : le SCOT et le Syndicat de Pays ont fusionné pour devenir le nouveau Syndicat mixte du Sud-Gironde à partir du 1er janvier 2018.

- *Développement de la fibre dans le département* : Le réseau fibre est largement insuffisant dans notre secteur, les travaux ont donc commencé. Lerm aura la fibre en mai 2018.

En Gironde, il faut déployer 28000 km de fibres, c'est le chantier le plus cher de France pour un coût de 669 € millions. La fin des travaux est prévue pour fin 2023, tout le monde aura la fibre chez soi ? Elle sera publique, les fournisseurs d'accès paieront donc la location de cette dernière.

Pour voir l'avancée des travaux, le site girondeomega.fr sera consultable à partir de mai 2018.

- *SICTOM* : Une réunion sur l'archivage a eu lieu où une réglementation sur l'archivage et la destruction des pièces administratives ont été présentés.

- *SIVOS* : Le SIVOS est désormais sous la responsabilité de la région et non du département.

Les impayés pour 2017 s'élèvent à un montant de 11 774,00 euros.

Le collège et le parking de Bazasseront terminés en 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Repas des anciens :** Le traditionnel repas de nos aînés est fixé au dimanche 11 mars 2018
- **Théâtre :** la troupe de CUDOS viendra jouer sa nouvelle pièce le dimanche 10 juin 2018 à la salle des fêtes de Giscos.
- **Formation :**
 - CACES mini pelle pour Marc GILBIN
 - Habilitation électrique pour Richard DELES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.